



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 08.03.2024
Visible par le public jusqu'au: 08.04.2024
Numéro de publication: UP04-0000005873

Entité de publication
Lenoir Delgado & Associés SA, Rue des Battoirs 7, 1205 Genève

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Syndicat genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge et d'estivage société coopérative

Organisation concernée:

Syndicat genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge et d'estivage société
coopérative
CHE-102.434.031
c/o: Didier Pradervand
route des Coudres 207
1298 Céligny

Indications concernant l'assemblée générale:

28.03.2024, 09:00 heures, Domaine du Courtil
Chemin des Meurons 20
1237 Avully

Texte d'invitation/ordre du jour:

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat genevois d'élevage
bovin de la race tachetée rouge et d'estivage société coopérative du 28 mars 2024 à
9h00, au Domaine du Courtil, Chemin des Meurons 20, 1237 Avully**

Cher / ère membre du Syndicat,

Le Comité à l'honneur de vous inviter à l'Assemblée générale extraordinaire du Syndicat
genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge et d'estivage société coopérative qui
aura lieu le 28 mars 2024 à 09h00 au Domaine du Courtil, Chemin des Meurons 20, 1237
Avully.

L'ordre du jour sera le suivant :

Ordre du jour

**I. Approbation des statuts modifiés du Syndicat genevois d'élevage bovin de la race
tachetée rouge et d'estivage société coopérative**

Proposition du Comité : approbation des modifications ci-dessous

- *Article 1 : Modification de la raison sociale "Syndicat bovin genevois société coopérative" et de l'article statutaire y relatif*
- *Article 8 : Ajout d'un mode de sortie du syndicat en cas d'arrêt de l'exploitation agricole*
- *Article 12 : Ajout d'un nouvel article 12 prévoyant un "Cercle des sympathisants"*
- *Article 17 (ancien article 16) : Ajout d'une majorité qualifiée pour les décisions en lien avec la disposition des immeubles, la dissolution, et la fusion, la scission ou la transformation de la société au sens de la LFus*
- *Article 18 (ancien article 17) : Modification de la composition du comité*
- *Article 29 (ancien article 28) : Modification de forme*

Les projets de statuts sont à disposition des sociétaires au siège de la société, c/o Didier Pradervand, route des Coudres 207, 1298 Céligny.
Le Comité